



## AVIS DE MARCHÉ

**Référence** : <04/TRAV/HPNK+/ULB-C/2024>

### **APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur**

Nom officiel: <ULB-Coopération ASBL >  
Adresse postale: 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans -Commune de Goma Ville de GOMA – Province Nord Kivu  
Ville: GOMA Boîte postal: BP 228  
Pays : République Démocratique du Congo  
Site internet ONG: [www.ulb-cooperation.org](http://www.ulb-cooperation.org)

**Lien pour accéder au DAO Travaux n°04/TRAV/HPNK+/ULB-C/2024 :**

<https://forms.office.com/e/GaHRDmi7aW?origin=lprLink>

En cliquant sur ce lien, vous accéderez à un formulaire d'enregistrement qu'il faudra impérativement compléter. A l'issue de cette opération, vous pourrez accéder au lien de téléchargement du DAO et de ses annexes.

#### **II.1.1) Titre:**

<**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT « POLE MERE & ENFANT » DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU A GOMA EN REP. DEM. DU CONGO**>

#### **II.1.2) Code CPV<sup>1</sup> principal**

<45000000-7>

#### **II.1.3) Nature du marché**

Travaux

#### **II.1.4) Brève description du contrat**

Le marché concerne la construction nouvelle du bâtiment « Pôle Mère & Enfant » au niveau de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu (HPNK) à Goma en République Démocratique du Congo sur un terrain de maximum 4.000 m<sup>2</sup> en pente (environ 8.5%) donnant sur une seule voie principale, le boulevard Sake. La principale caractéristique de ce bâtiment est qu'il se retrouve dans une région sujette à des tremblements de terre (vallée du Rift), principalement dans le bassin du Lac Kivu ( région très active) et plus particulièrement à proximité des volcans Nyiragongo et Nyamulagira, dont les fréquents tremblements de terre endommagent les constructions, d'où la prise en compte de normes parasismiques dans le calcul de la superstructure et fondation.

Le bâtiment d'une superficie de près de 3.700 m<sup>2</sup> subdivisé en 3 blocs à deux niveaux chacun, indépendants structurellement, tenant compte de la sismicité de la zone (présence de joints parasismiques) mais fonctionnellement connectées. Les trois blocs forment une infrastructure de type rectangulaire avec un patio intérieur qui, avec les ouvertures des fenêtres et portes, crée une ventilation naturelle qui favorise l'effet cheminée. Les accès piétons et véhicules ont été séparés. Pour les accès dans le bâtiment, la prise en charge des personnes à mobilité réduite est assurée par la présence d'une rampe.

Les cloisonnements seront en bloc creux et pleins. La toiture sera métallique (charpente et couverture) avec un système de recueil des eaux (enterré et superficiel). Enfin, entre ce bâtiment et celui dédié aux soins intensifs situé à proximité, sera édifié un mur de soutènement construit en moellons.

#### **II.1.5) Valeur totale estimée**

<sup>1</sup> Le vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) est la nomenclature de référence obligatoire applicable aux marchés publics. La liste des codes CPV est disponible à l'adresse suivante : <https://simap.ted.europa.eu/web/simap/cpv>

Le volume de travaux est indiqué à la rubrique II.1.4 et la devise du marché est : <EUR>

#### **IV.1.1.) Type de procédure**

Ouverte locale

#### **II.1.6) Information au sujet des lots**

Ce contrat est divisé en lots: : **oui**

Les offres doivent être soumises pour : **tous les lots.**

Nombre maximum de lots: **3**

#### **APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS PAR LOT**

#### **II.2) Description**

**Lot n°.: < 1 >**

**Titre:** < Travaux de Démolition de l'ancienne buanderie & annexes et de Construction et d'aménagement au niveau du Pôle Mère & Enfant de l'HPNK, d'une part, d'un mur de soutènement et d'une allée couverte et, d'autre part, d'infrastructures dédiées, au rez-de-chaussée, aux services de Gynéco-obstétrique, de Consultations CPN et Obstétriques et, à l'étage, aux services d'Urgences pédiatriques et d'Hospitalisation pédiatrique. >

Code CPV principal: <45000000-7>

**Lot n°.: < 2 >**

**Titre:** < Travaux de Démolition de l'ancienne morgue & de Réhabilitation d'un mur de soutènement mitoyen avec le service « soins intensifs » et de Construction et d'aménagement, au niveau du Pôle Mère & Enfant de l'HPNK, d'infrastructures dédiées, au rez-de-chaussée, aux services de Consultations pédiatriques et à une zone de réunions et, à l'étage, aux services d'Accouchement et d'Hospitalisation maternité. >

Code CPV principal : <45000000-7>

**Lot n° < 3 >**

**Titre:** < Travaux de Démolition de l'ancienne cabine électrique et de Construction et d'aménagement, au niveau du Pôle Mère & Enfant de l'HPNK, d'infrastructures dédiées, au rez-de-chaussée, à plusieurs services techniques et, à l'étage, d'une part, aux services de Néonatalogie et, d'autre part, à des chambres complémentaires pour l'hospitalisation maternité.>

Code CPV principal : <45000000-7>

#### **II.2.3) Lieu d'exécution**

Zone géographique bénéficiant de l'action: <Ville de Goma / Province du Nord Kivu en R.D. du Congo>

#### **II.2.5) Critère d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents de marché.

#### **II.2.14) Informations additionnelles**

Répétition de travaux complémentaires :

Pour autant qu'ils soient conformes au projet de base, de nouveaux services ou travaux consistant dans la répétition de services ou travaux similaires peuvent être confiés, jusqu'à concurrence de 20% du marché initial, au contractant initial au moyen d'une procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché.

#### **IV.2.2) Date limite de soumission des offres**

Date: <14/02/2025>

Heure locale: <13H00>

#### **IV.2.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire doit maintenir l'offre**

Durée en mois: <3 mois> (à partir de la date indiquée pour la soumission de l'offre)

#### **IV.2.7) Modalités relatives à l'ouverture des offres**

Date: <20/02/2025>

Heure locale: <10H00>

Lieu: <ULB-Coopération – Bureau de GOMA sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans GOMA – Nord Kivu / Rép. Dém. du Congo>

Informations relatives aux personnes autorisées et à la procédure d'ouverture: *voir adresse fournie dans section I.3*

\*\*\*\*\*



## Informations additionnelles

au sujet de l'Avis de Marché - référencé : <04/TRAV/HPNK+/ULB-C/2024>

**Intitulé :** <TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT « POLE MERE & ENFANT » DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU A GOMA EN REP. DEM. DU CONGO>

**Lieu(x) d'exécution :** <Goma / Rép. Dém du Congo>

Il convient de noter que l'attribution du marché est subordonnée à l'accord préalable de la COFED pour une prolongation d'une année du contrat de subvention des Actions extérieures de l'Union Européenne pour le projet HPNK Plus n° FED/2021/423-150 avec réaménagement du budget initial et mobilisation des provisions pour Imprévus, introduite par ULB-Coopération fin novembre 2024.

Cette condition n'a pas d'incidence sur les éléments de la procédure d'appel d'offres (tel sera le cas, par exemple, si le budget initialement prévu est différent, ou si le calendrier de mise en œuvre, sa nature ou ses conditions sont modifiés). Si cette condition n'est pas remplie, le pouvoir adjudicateur peut, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

### 1. Type de contrat

Prix forfaitaire

### 2. Intitulé du programme

<Programme de renforcement de l'offre et développement de l'accès aux soins de santé en République démocratique du Congo (PRO DS). >

### 3. Financement

<Contrat de Subvention « HPNK Plus » dans le cadre de la Convention de Financement du programme PRO DS (FED11) - N° FED/2021/423 >

### 4. Eligibilité et règles d'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires] qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également le point Base juridique ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. Elles peuvent néanmoins provenir de n'importe quel pays si le montant des fournitures à acheter est inférieur à 100 000 EUR par achat.

Si la valeur intrinsèque estimée des produits (du marché dans sa totalité ou, si le marché est divisé en lots, par lot) est supérieure ou égale à 100 000 EUR, toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays par application du courrier de la COFED n°0594/OND/MIN/FIN/COFED/2024 du 26 septembre 2024 déclarant la RDC en situation de crise et autorisant le projet HPNK+ à recourir aux procédures flexibles et ainsi déroger aux règles d'éligibilité fixées dans la section 2 de l'Annexe IV du contrat de subvention en cas d'indisponibilité de produits et

services, en cas d'extrême urgence, ou si les règles d'éligibilités risquent de rendre extrêmement difficile, voir impossible, la réalisation d'un projet, d'un programme ou d'une action.

À l'attention des candidats ou soumissionnaires britanniques : veuillez noter que, à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni\* le 1<sup>er</sup> février 2020 et notamment de ses articles 127, paragraphe 6, 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et aux biens provenant d'un pays éligible, au sens du règlement (UE) n° 236/2014\*\* et de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE\*\*\*, s'entendent comme incluant les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les biens provenant du Royaume-Uni\*\*\*\*. Ces personnes et ces biens sont donc éligibles dans le cadre du présent appel.

\* Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

\*\* Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.

\*\*\* Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L 196 du 3.7.2014, p. 40).

\*\*\*\* Y compris les pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations particulières avec le Royaume-Uni, comme indiqué dans la partie quatre et l'annexe II du TFUE.

## 5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut participer et soumettre une offre.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres/partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

## 6. Nombre de candidatures ou d'offres

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature ou plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature ou une offre). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature ou plus d'une offre, toutes les candidatures et offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une candidature et qu'une offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de l'offre qu'ils soumettent pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

## 7. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir, lors de la soumission de leur offre, une garantie de soumission de **Vingt mille EURO (20.000 €)** pour l'ensemble des 3 lots.

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire après la signature du contrat par toutes les parties.

## 8. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de **10 %** du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné **dans un délai maximal de 30 jours** à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

## 9. Réunion d'information et/ou visite du site

Une réunion d'information et une visite du site facultative (mais conseillée) sera organisée à Goma à partir de **10H00** (heure de Goma) le jeudi **09 janvier 2025**, dans les **bureaux d'ULB-Coopération** située : 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans -Ville de Goma -Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo.

Les soumissionnaires souhaitant y participer devront confirmer par courriel leur participation via l'adresse internet reprise au point I.1 de l'avis de marché.

## 10. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 3 mois à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

## 11. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du **guide pratique (PRAG)**. Lorsque le candidat ou le soumissionnaire entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il fournit la même déclaration signée par cette ou ces entités.

## 12. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

## 13. Date prévue pour le début d'exécution du marché

25 février 2025

## 14. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre du marché de travaux référencé, allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire, est fixée de manière globale à **16 mois** (ou 480 jours) avec, en particulier, une période de mise en œuvre fixée, pour chaque lot, à 290 jours maximum. La mise en œuvre sera séquentielle: Lot 1 puis Lot 2 et enfin Lot 3.

---

## CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

### 15. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués à tous les soumissionnaires et pour les trois lots. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble. Les critères de sélection sont indiqués à la section 12.2 des instructions aux soumissionnaires.

#### 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

- le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des **trois (3) dernières années** doit être égal au moins à une (1) fois le montant de l'offre;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice, pour les trois (3) derniers exercices clos, sont globalement excédentaires ; c-à-d : le rapport de liquidité générale

(actif à court terme/passif à court terme) pour les derniers exercices clos doit être d'au moins 1. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

- Le soumissionnaire doit **avoir accès à un crédit** ou à d'autres facilités financières suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie requis pour la durée du marché. Dans tous les cas, le montant du crédit disponible doit **dépasser l'équivalent de 20%** du montant de l'offre.

Le soumissionnaire devra, pour son offre technique, fournir **en original, une attestation de capacité financière ou ligne de crédit** émanant de son organisme financier pour le montant de crédit minimum fixé.

## **2) Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire.**

La période de référence prise en compte est celle des **sept (7) dernières années** pour lesquelles les comptes ont été clôturés.

- Le soumissionnaire doit avoir achevé **au moins deux (2) projets/contrats de nature et montants pertinents (au moins 1.000.000 Euro par projet) et de complexité comparables** aux travaux couverts par l'offre et qui ont été exécutés **durant la période allant du 01 décembre 2017 au 30 novembre 2024.**

Le soumissionnaire fournira au pouvoir adjudicateur en appui à la liste des travaux exécutés au cours de la période reprise ci-dessus, **les copies des certificats de réception finale** signés par les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage pour les projets concernés.

Cela signifie que le contrat auquel se réfère le candidat peut avoir été commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais qu'il ne doit pas nécessairement être achevé au cours de cette période, ni être mis en œuvre pendant toute la période considérée.

Les candidats peuvent se référer soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie exécutée de manière satisfaisante au cours de la période de référence sera prise en considération. Cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation de l'entité qui a attribué le marché, preuve du paiement) détaillant également sa valeur.

Si un candidat a mis en œuvre le projet dans un consortium, le pourcentage que le candidat a accompli avec succès doit ressortir clairement des documents justificatifs, ainsi qu'une description de la nature des services fournis si les critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience ont été utilisés.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

- Il doit exécuter **au moins 70 %** des travaux du marché par ses propres ressources, *ce qui signifie* qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché.

- En termes de **ressources humaines**, le soumissionnaire devra démontrer pouvoir aligner une équipe dirigeante composée des personnels clés qualifiés telle que précisé à la section 12.2 des instructions au soumissionnaire.

De manière générale tout son personnel d'encadrement doit avoir **au moins 10 années d'expérience appropriée** et doit avoir les qualifications attestées (joindre copies des diplômes et attestations de service rendu y compris attestation de formation suivi) afférentes à des travaux de nature similaire à ceux du projet considéré.

- En termes de **équipements**, le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose a minima d'un certain nombre de matériels et d'équipements également précisé à la section 12.2 des instructions au soumissionnaire.

De manière générale, ces matériels et équipements doivent impérativement être **en bon état de fonctionnement** et la durée de vie de ceux-ci considérés comme essentiels ne peut **pas être supérieure à dix (10) ans.**

- S'il s'agit du membre principal d'une joint-venture/d'un consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter **au moins 50%** des travaux du marché par ses propres moyens.
- S'il s'agit d'un partenaire d'une joint-venture / d'un consortium (c-à-d pas le membre principal), il doit avoir la capacité d'exécuter **au moins 10%** des travaux du marché par ses propres ressources.

#### **Entités pourvoyeuses de capacités**

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement écrit de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent satisfaire aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

**En ce qui concerne les critères techniques et professionnels**, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

**En ce qui concerne les critères économiques et financiers**, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

#### **16. Critères d'attribution**

L'**offre économiquement la plus avantageuse** est l'offre conforme aux exigences techniques indiquant le prix le moins élevé.

---

### **SOUMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

#### **17. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres est **disponible via le lien** figurant dans l'avis de marché (partie A) à savoir :

**Lien pour accéder au DAO Travaux n°04/TRAV/HPNK+/ULB-C/2024 :**

<https://forms.office.com/e/GaHRDmi7aW?origin=lprLink>

En cliquant sur ce lien, vous accéderez à un formulaire d'enregistrement qu'il faudra impérativement compléter. A l'issue de cette opération, vous pourrez accéder au lien de téléchargement du DAO et de ses annexes.

Le dossier d'appel d'offres est également disponible sous forme électronique auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute demande d'informations complémentaires doit être effectuée **après s'être enregistré** sur le formulaire d'enregistrement atteignable via le lien décrit ci-dessus. Lorsque ledit formulaire composé de 5 champs est complété, il déclenche ainsi l'enregistrement de celui ou celle qui est en recherche d'informations et ouvre l'accès à deux (2) adresses mails permettant ainsi la soumission d'une ou plusieurs questions se rapportant à l'A.O publié.

Les 2 adresses mails (de type diffusion c-à-d que ces 2 boîtes mails redirigent les messages envoyés vers des boîtes mails d'acteurs du projet) sont :

- a. [ao.hpnk@ulb-cooperation.org](mailto:ao.hpnk@ulb-cooperation.org), et
- b. [hpnkplus@gmail.com](mailto:hpnkplus@gmail.com)

Pour rappel, les informations complémentaires peuvent être demandées au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant au **point IV.2.2 « Délai limite de la soumission des offres ou des demandes de participation »** et repris au **point 19** des « Informations additionnelles ». En outre, l'objet de chaque mail devra toujours commencer en reprenant le n° de référence du D.A.O. pour que la ou les questions posées puissent être examinées.

Pour prendre connaissance des réponses aux questions et/ou demandes d'informations qui seraient formulées dans le cadre du présent appel d'offres, chaque requérant devra :

- se connecter au site suivant : [www.ulb-cooperation.org](http://www.ulb-cooperation.org)
- cliquer sur le « *réponses aux questions d'AO* »
- taper le **numéro de référence** de l'AO ou cocher la case correspondant au numéro d'AO référencé, et
- **télécharger le fichier PDF** reprenant l'ensemble des questions posées et leurs réponses.

L'ensemble des réponses se rapportant à un AO référencé sera publiés et disponible au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Le site internet sera mis à jour régulièrement et il appartient au soumissionnaire de vérifier si des mises à jour et des modifications sont effectuées pendant la période de soumission.

## 18. Séance d'ouverture des offres

La date d'ouverture des offres est fixée au **20/02/2025 à 10H00** heure de locale (Goma) à l'adresse suivante :

**ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo**

## 19. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée:

- SOIT par la poste ou par service de courrier privé, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi, à:

**Monsieur le Chef du Projet « HPNK Plus »,**  
**s/c ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo**

- SOIT par dépôt directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le candidat en personne ou par tout mandataire du candidat, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi, à l'adresse suivante:

**Monsieur le Chef du Projet « HPNK Plus »,**  
**s/c ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo**

Les heures d'ouverture des bureaux ULB-Coopération à Goma sont :

- Lundi à Vendredi : 08H00 à 12H00 et 12H30 à 16H00



L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

## **20. Date limite de soumission des candidatures**

La date limite de soumission des candidatures est indiquée dans l' « **Avis de marché -partie A** » au **point IV.2.2.**

Pour rappel, celle-ci est fixée au **14/02/2025 à 13H00**, heure locale (Goma).

Les offres seront remises, soit par courrier postal ou par service de courrier privé, soit par remise en mains propres, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Chef du Projet « HPNK Plus »,  
s/c ULB-Coopération – Bureau de GOMA  
sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans  
BP 228 -GOMA – Nord Kivu  
République Démocratique du Congo.**

Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date et l'heure limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt<sup>1</sup> faisant foi, mais dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la remise en mains propres de la candidature qui fera foi.

Toute candidature envoyée au pouvoir adjudicateur après cette date limite ne sera pas prise en considération.

## **21. Clarifications sur l'avis de marché**

Pour toute demande d'informations, veuillez vous référer aux dispositions et processus décrits au **point 16** du présent document. Elle doit être adressée **au plus tard 21 jours avant la date limite de dépôt** des offres indiquée à la section IV.2.2) de l'avis de marché. Quant aux réponses aux questions posées, elles seront disponibles sur le site web d'ULB-Coopération au plus tard 11 jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Le site internet étant mis à jour régulièrement et il appartient aux candidats de vérifier si des mises à jour et des modifications sont effectuées pendant la période de soumission.

## **22. Modification ou retrait des candidatures**

Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs candidatures moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des candidatures. Aucune candidature ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

## **23. Langue opérationnelle**

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en **français**.

## **28. Base juridique<sup>2</sup>**

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010.

<sup>1</sup> Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

<sup>2</sup> Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).

La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la Décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

## **29. Informations complémentaires**

Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en EUR.

Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change **InforEuro** du mois **Décembre 2024**, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>

OU

[https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro\\_fr](https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_fr)

- - - - -